



## COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

### ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°116-2022

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 15 décembre 2022 par Monsieur PRAT Jérôme, lequel souhaite effectuer des travaux de réfection d'avaloir située rue Centrale à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie départementale 109.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus le jeudi 15 décembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022,

**CONSIDERANT** que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

#### ARRETE

**ARTICLE 1** : Réglementation temporaire de la circulation : située rue Centrale pour tous les véhicules :

- Circulation alternée manuellement

**ARTICLE 2** : Cette réglementation s'appliquera le jeudi 15 décembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022.

**ARTICLE 3** : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise PRAT TP 10, rue des Vernes, ZA des Granges Est 42600 Montbrison, nom du responsable : Monsieur PRAT Jérôme tél : 06 77 81 34 01

**ARTICLE 4** : Voie de recours : Tout recourt contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 5** : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à Entreprise PRAT TP 10, rue des Vernes, ZA des Granges Est 42600 Montbrison, gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 15 décembre 2022

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été  
mis en ligne le : 15/12/2022

Le Maire,  
Frédéric MILLET

